Direction des Études et de la Scolarité

AVIGNON UNIVERSITÉ

DÉLIBÉRATION
DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE
DU CONSEIL ACADÉMIQUE D'AVIGNON UNIVERSITÉ
N°CFVU-2026-064

SÉANCE DU 24 SEPTEMBRE 2026

POINT 2
APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA CFVU :
SÉANCE DU 25 JUIN 2026

La Commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU), en sa séance du 24 septembre 2026, sous la présidence de monsieur Bassam Jabaian, Vice-président en charge de la formation et de la vie universitaire d'Avignon Université,

Vu le code de l'éducation et notamment son article L. 712-6-1,
Vu les statuts d'Avignon Université,

Après en avoir délibéré,

Approuve le procès-verbal de la CFVU du 25 juin 2026, tel qu'annexé à la présente délibération.

Avis de la CFVU : favorable à l'unanimité.

Membres composant la commission : 31
Membres présents (13) ou suppléés (7) : 20
Membres absents et non suppléés : 11

Le Président d'Avignon Université,
Georges LINARÈS

Signature
le 14/10/2026 14:50:14 +02:00

Direction des études et de la scolarité

Affaire suivie par
Bassam JABAIAN

Téléphone
+33 (0)4 90 16 25 06

Courriel
gestion-cfvu@univ-avignon.fr

Pièces jointes : 13

Transmise au Recteur, Chancelier des universités, le 14 octobre 2026.

Direction
des Études
et de la Scolarité

PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

DU CONSEIL ACADÉMIQUE D'AVIGNON UNIVERSITÉ

SÉANCE DU 25 JUIN 2026

Affaire suivie par
Bassam JABAIAN

Téléphone
04 90 16 25 06

Courriel
gestion-cfvu@univ-avignon.fr

AVIGNON UNIVERSITE
Campus Hannah Arendt
74 rue Louis Pasteur
84 029 Avignon cedex 1

Tél. +33 (0)4 90 16 25 06

ORDRE DU JOUR

1. **Informations générales**
2. **Approbation du procès-verbal de la CFVU :**
   - **2.1 Séance du 30 avril 2026**
   - **2.2 Séance du 28 mai 2026**
3. **Vie étudiante**
   - **3.1 Approbation des propositions de la commission du Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE) du 4 juin 2026 : aides sociales**
   - **3.2 Approbation des propositions de la commission du Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE) du 4 juin 2026 : aides aux associations**
   - **3.3 Information sur le calendrier prévisionnel des réunions de la commission du Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE) au titre de l'année 2026-2027**
   - **3.4 Avis sur les propositions de la commission Contribution vie étudiante et de campus (CVEC) – relevé de décisions de la séance du 2 juin 2026 relatif à la programmation des actions 2026 (vague 2) et 2027**
4. **Formation**
   - **4.1 Présentation des études de l'Association pour l'emploi des cadres (APEC) en lien avec l'insertion des jeunes diplômés et l'évolution du monde du travail**
   - **4.2 Présentation de la procédure d'aménagement des formations et des examens pour les étudiants en situation de handicap**
   - **4.3 Information sur le projet de convention de partenariat entre Avignon Université (AU) et le Conservatoire national des arts et métiers (CNAM)**
   - **4.4 Information sur le calendrier prévisionnel des réunions de la CFVU au titre de l'année universitaire 2026-2027**
   - **4.5 Approbation de la procédure à appliquer en cas d'inscription hors délai sur Parcoursup au titre de l'année universitaire 2026-2027**
   - **4.6 Approbation du règlement spécifique des études des Diplômes universitaires (DU) englobants pour les Cursus master ingénierie (CMI) au titre de l'année universitaire 2026-2027**
   - **4.7 Approbation du règlement spécifique des Licences accès santé (LAS) au titre de l'année universitaire 2026-2027**
   - **4.8 Approbation des règlements spécifiques des études au titre de l'année universitaire 2026-2027**
     - **4.8.1 De l'Institut universitaire de technologie (IUT)**
     - **4.8.2 De l'institut Agrosciences, Environnement et Santé (AgES)**
     - **4.8.3 De l'institut Culture, Patrimoine, et Sociétés numériques (CPSN)**
     - **4.8.4 Du Centre d'Enseignement et de Recherche en Informatique (CERI)**
   - **4.9 Avis sur la création du Diplôme universitaire « Eco-extraction du végétal : stratégies et optimisations des procédés » de l'Institut universitaire de technologie (IUT) à compter de l'année universitaire 2026-2027**
5. **Questions diverses**

s

TABLEAU DES PRÉSENCES		PRÉSENTS	REPRÉSENTÉS (procuration à)	ABSENTS/ EXCUSÉS
Président	M. LINARÈS Georges			X
Vice-président	M. JABAIAN Bassam	X		
Collège A	Mme DUPORT DIT ROUSSEAU Catherine		M. NOTTIN Stéphane	
	Mme MAFFRE-BAUGÉ Agnès	X		
	M. NOTTIN Stéphane	X		
	M. RANGER Graham		M. JABAIAN Bassam	
	M. ROSSIGNOL Benoit	X		
	Mme VIAN Maryline	X		
Collège B	Mme BOURGEOIS Céline		Mme VIAN Maryline	
	Mme DE SOUZA Carole		Mme LEAUTIER Florence	
	Mme GLEIZE-PERROUTY Bérengère		Mme MAFFRE-BAUGÉ Agnès	
	M. GOURION Daniel	X		
	M. VIGNAL Matthieu		M. GOURION Daniel	
Collège C	M. FERRERO Christophe			X
	Mme LEAUTIER Florence	X		
	M. RAMONE Hervé	X		
	Mme SAPPE Marjorie			X
Collège Etudiants	M.AVENEL Kilian sup. M. VANVINCQ Charles-Emmanuel			X
	M. BUYSSE Evan sup. M. LE PAPE Yoann	X		
	M. EYCHENNE Yanis sup. M. GOMEZ ANELI Victor		Mme PELLAT-FINET Liana	
	Mme GAILLARD Lalie sup. Mme BARON Célia		Mme PELLAT-FINET Liana	
	M. CEARD Maxime			X
	Mme JOLY Mélina sup. Mme BOURRET Jeanne			X
	Mme KASOUHA Alma sup. Mme MARTIN Pauline			X
	M. MAHAUD Nathan sup. M. GROSJEAN Mattéo			X
	Mme PELLAT-FINET Liana sup. Mme SÉCIU Franscisca-Florentina	X		
	Mme POUDEVIGNE Zoé sup. Mme LULOLLARI Eliana			X
	M. RAVOIRE Jules sup. M. HATCHÉRIAN Néo			X
	Mme ROMAN Iliana sup. LOUIS Alycia			X
Personnalités Extérieures	M. BRIARD Florent			X
	M. ETIENNE Loïc		M. JABAIAN Bassam	
	Mme SAGUET Valérie	X		
	Mme SIONNEAU Danielle			X
Invités	Mme BELLAMINE Nabila	X		
	M. BERNARD Ludovic	X		
	Mme DOUGADOS Myriam	X		
	Mme LUNARDELLI Nathalie	X		
	M. MARREL Guillaume	X		
	Mme MAURAND VALET Anne	X		
	Mme MICHEL Charlotte	X		
	Mme SAVARIT Clotilde	X		
	Mme SUCHAIL Séverine	X		
	Mme PRIORON PINELLI Béatrice	X		

- Membres composant le conseil : 32
- Membres présents (11) ou suppléés (9) : 20
- Membres absents et non suppléés : 12

Après vérification du quorum, monsieur Bassam Jabaian, vice-président de la commission de la Formation et de la Vie universitaire d'Avignon Université ouvre la séance de la CFVU. Il est 14h05.

1. Informations générales

Droits d'inscription nationaux
Le VP CFVU informe les conseillers que les montants des droits d'inscription sont indexés chaque année en fonction de l'indice national des prix à la consommation hors tabac. Pour la rentrée universitaire 2026-2027, les droits d'inscription resteront inchangés en licence, tandis qu'une augmentation d'un euro sera appliquée en master et en doctorat.

Droits différenciés
Le VP CFVU apporte des précisions sur le Décret n° 2026-385 du 19 mai 2026 relatif aux modalités d'exonération des droits d'inscription des étudiants étrangers, qui restreint les possibilités d'exonération. Il indique les modalités d'application du décret seront publiées prochainement.

Il rappelle que le dispositif précédent permettait d'exonérer jusqu'à 10 % de l'ensemble des étudiants inscrits dans l'établissement. Le décret du 19 mai 2026 modifie ce dispositif en distinguant désormais deux catégories d'étudiants, chacune disposant de son propre plafond d'exonération.
Pour les étudiants extracommunautaires, un dispositif transitoire prévoit un plafond de 30 % pour l'année universitaire 2026-2027, puis de 25 % en 2027-2028, avant d'atteindre le plafond de droit commun de 20 % à compter de 2028-2029.
Pour les étudiants relevant de la première catégorie, qui comprend notamment les ressortissants de l'Union européenne, de l'EEE et de la Suisse, le plafond est désormais fixé à 20 %.

Le VP CFVU précise que les étudiants bénéficiant déjà d'une exonération en 2025-2026, ainsi que ceux ayant reçu une notification avant l'entrée en vigueur du décret, conservent leur exonération jusqu'à la fin de leur cycle d'études sans être comptabilisés dans les plafonds. Sont également exclus les étudiants inscrits dans le cadre d'une convention avec une université partenaire prévoyant une exonération réciproque des droits d'inscription.
Le VP CFVU indique qu'une réflexion devra être engagée en vue de la rentrée universitaire 2027-2028 afin d'anticiper la diminution du plafond d'exonération à 25 %.

Il précise que le nouveau décret prévoit désormais l'attribution des exonérations au regard de situations individuelles, et non plus selon une politique d'établissement ou de priorisation des formations. Cette évolution implique la mise en place d'une procédure d'instruction des demandes, en lien notamment avec l'assistante sociale.

LAS - Licence accès santé / PASS - Parcours d'accès spécifique santé
Le VP CFVU informe les conseillers qu'une évolution des formations Licences accès santé (LAS) /Parcours d'accès spécifique santé (PASS) est annoncée par la Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGESIP) via le réseau des VP CFVU.

Dans l'attente de la publication du décret, les établissements pourraient être amenés à soumettre, dès les séances de CFVU de septembre, des évolutions de leurs maquettes ou de leur réglementation. Les nouvelles orientations s'inscrivent dans un modèle d'harmonisation au niveau national. Une nouvelle répartition des blocs d'enseignements est prévue comprenant environ un tiers d'enseignement disciplinaire, un tiers d'enseignements transversaux et un tiers d'enseignements de santé.

Pour Avignon Université, cette évolution conduirait à porter les enseignements de santé de 10 à 24 ECTS (European credit transfer system), ceux-ci venant se substituer à une partie des enseignements disciplinaires et non en complément.

LE VP CFVU présente les principales difficultés soulevées par cette réforme à venir:

- L'intégration en 2e année de licence d'étudiants n'ayant pas bénéficié de la formation santé composée de 24 crédits ECTS,
- L'augmentation significative du coût de la formation, liée au passage d'enseignements majoritairement dispensés en cours magistraux à des enseignements organisés en groupes de travaux dirigés,
- Les incertitudes relatives aux financements annoncés pour accompagner cette réforme.

Le VP CFVU indique qu'une réflexion devra être menée avec Aix Marseille Université (AMU) afin de déterminer les modalités d'organisation.

Il conclut en soulignant que de nombreuses incertitudes demeurent concernant les modalités de mise en œuvre de cette réforme et les dispositions transitoires, mais que les établissements devront être en mesure de se positionner dès les prochaines séances de CFVU.

2. Approbation du procès-verbal de la CFVU :

2.1. Séance du 30 avril 2026

En l'absence de remarque, le VP CFVU soumet au vote des conseillers le procès-verbal : séance du 30 avril 2026.

- ✓ **Vote de la Commission : favorable à l'unanimité**

2.2. Séance du 28 mai 2026

En l'absence de remarque, le VP CFVU soumet au vote des conseillers le procès-verbal : séance du 28 mai 2026.

- ✓ **Vote de la Commission : favorable à l'unanimité**

3. Vie étudiante

3.1. Approbation des propositions de la commission du Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE) du 4 juin 2026 : Aides sociales

Le VP CFVU donne la parole à madame Myriam Dougados, qui présente une synthèse des aides sociales validées par la commission du FSDIE du 4 juin 2026. Les cinq dossiers présentés portent sur des demandes d'aide au loyer et d'aide alimentaire ; dont trois comprennent également une demande de prise en charge de dépenses énergétiques.
Le montant total des aides attribuées s'élève à 2 456 €.

En l'absence de remarque, le VP CFVU soumet au vote des conseillers les propositions de la commission du Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE) du 4 juin 2026 : Aides sociales.

- ✓ **Vote de la Commission : favorable à l'unanimité**

Le VP CFVU apporte un complément d'information concernant la généralisation du repas à 1€ à l'ensemble des étudiants depuis mai 2026. Il indique que le CROUS fait état d'une hausse de la fréquentation des restaurants universitaires. Pour Avignon Université, cette hausse est estimée à 20%.

Afin d'accompagner cette augmentation, le CROUS a mis en place les mesures suivantes :
- Scan de la carte IZLY à chaque passage en caisse,
- Limitation à un repas entre 11h-14h, puis un second panier-repas à partir de 14h.

Il souligne que ces dispositions nécessitent que les étudiants disposent d'une carte étudiante active dès la validation de leur inscription administrative pour bénéficier du tarif à 1 € et indique qu'en lien avec la VPE, un courrier a été adressé au CROUS afin de solliciter une période de tolérance jusqu'au 1er octobre 2026 pour les étudiants dont l'inscription administrative n'a pas encore été finalisée.

Madame Myriam Dougados informe qu'un webinaire de préparation de la rentrée sera organisé le 15 juillet 2026 à destination des composantes et des services, il aura pour objectif de présenter les modalités d'accueil des étudiants.

3.2. Approbation des propositions de la commission du Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE) du 4 juin 2026 : Aides aux associations

Le VP CFVU donne la parole à madame Myriam Dougados, qui présente une synthèse des projets associatifs approuvés lors de la commission FSDIE du 4 juin 2026 :

- BACCHUS, avec le projet « Sorties 2026-2027 », propose un programme de visite de sites patrimoniaux, de monuments et musées.

- SAJES et AED, avec le projet « Participation au congrès 2026 de l'ARES » du 9 au 11 octobre à Lyon. La commission FSDIE souligne la participation de l'ARES au financement de cette action.

- CULTURE.COM, avec l'« Atypik Festival #17 », festival gratuit de musiques actuelles à destination des étudiants, organisé les 1er et 2 octobre 2026. La commission a validé le projet tout en laissant la possibilité d'un réajustement budgétaire, compte tenu de l'annulation de la Journée d'accueil des étudiants (JAE).

- BANG avec trois projets :
  - « Activité d'intégration des géographes » organisée les 2 et 3 septembre 2026. Le projet vise à réunir les étudiants de géographie - anciens et nouveaux - autour d'activités ludiques favorisant l'intégration et les échanges.

  - « Bang fait ses randos » de septembre 2026 à mars 2027, avec l'organisation de randonnées sur les territoires vauclusiens, ardéchois, et gardois pour des groupes d'une vingtaine d'étudiants.

  - « Festival international de Géographie (FIG) » du 1er au 5 octobre 2026. Il permet la participation des étudiants à des expositions scientifiques, conférences-débats, cafés géographiques. La commission autorise la réaffectation de reliquats issus de précédents financements du FSDIE, ramenant ainsi le montant de la demande de financement de 4 000 € à 1 441 €.

Madame Myriam Dougados précise que l'ensemble des projets de l'association BANG a été validé sous réserve de la régularisation des bilans financiers des actions précédemment financées par le FSDIE.

Le VP CFVU communique et apporte des précisions au sujet de l'annulation de la Journée d'accueil des étudiants (JAE). Il indique que cet évènement, porté par la ville d'Avignon en partenariat avec Avignon Université et le CROUS, ne pourra pas être organisé à la rentrée 2026, la mairie d'Avignon ayant informé officiellement ses partenaires qu'elle ne serait pas en mesure d'en assurer le portage, ni sur le plan humain, ni sur le plan financier. Le VP CFVU précise que des échanges sont en cours avec la ville d'Avignon afin d'envisager les modalités d'évolution du dispositif pour les prochaines rentrées.

Le VP CFVU donne la parole à madame Agnès Maffre-Baugé, qui rappelle que, si une JAE devait être organisée à l'avenir, il conviendrait de la programmer avant le début des travaux dirigés, afin de ne pas perturber le déroulement des enseignements. Le VP CFVU indique que cette requête sera intégrée à la réflexion relative à l'organisation d'une prochaine JAE.

Madame Charlotte Michel demande confirmation de la suppression de la banalisation des enseignements initialement prévue à cette occasion et précise que la mention « annulé » sera portée sur le calendrier pédagogique. Le VP CFVU confirme l'annulation de la banalisation des enseignements.

Le montant total des aides aux associations attribué durant la commission s'élève à 13 884€.

En l'absence de remarques, le VP CFVU soumet au vote les propositions de la commission du Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE) du 4 juin 2026 : aide aux associations.

- ✓ **Vote de la commission : favorable à l'unanimité**

3.3. Information sur le calendrier prévisionnel des réunions de la commission du Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE) au titre de l'année 2026-2027

Le VP CFVU présente le calendrier prévisionnel des réunions de la commission du Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE) pour l'année universitaire 2026-2027.

Madame Myriam Dougados précise que celui-ci a été élaboré en articulation avec celui de la CFVU afin de permettre la transmission des dossiers dans les délais. Il prévoit six commissions consacrées aux aides sociales et aux projets associatifs, auxquelles s'ajoutent quatre commissions dédiées exclusivement aux aides sociales, afin de répondre au mieux aux besoins des étudiants et au calendrier des projets associatifs.

En l'absence de remarque, le VP CFVU clôt ce point d'information.

3.4. Avis sur les propositions de la commission Contribution vie étudiante et de campus (CVEC) – relevé de décisions de la séance du 2 juin 2026 relatif à la programmation des actions 2026 (vague 2) et 2027

Le VP CFVU donne la parole à madame Myriam Dougados, qui présente les propositions de la commission CVEC relatives à la programmation des actions financées au titre des années 2026 (vague 2) et 2027.

Madame Myriam Dougados précise que la commission CVEC s'est réunie à deux reprises, les 2 et 10 juin 2026, en raison du nombre important de projets déposés. Le montant global des demandes étant supérieur à l'enveloppe prévisionnelle, une phase de réajustement a été menée entre les deux commissions afin d'aboutir à une programmation compatible avec les crédits alloués.

Concernant la campagne 2026 (vague 2), les propositions portent sur :

- La reconduction des corbeilles solidaires, en complément du financement prévu dans le cadre du partenariat avec la ville d'Avignon,
- Le renouvellement d'une partie du parc d'ordinateurs portables mis à disposition des étudiants dans le cadre de la lutte contre la précarité numérique. Ces acquisitions permettront de remplacer une partie du matériel acquis lors de la crise sanitaire, désormais arrivé en fin de vie,
- Le financement de vacations étudiantes pour la mise en place du guichet unique de rentrée dans son nouveau format.

Le montant total de cette programmation s'élève à 57 500 €. Les propositions ont reçu un avis favorable à l'unanimité de la commission CVEC.

Concernant la programmation 2027, les projets proposés portent notamment sur :

- L'offre de soin du Service de santé étudiante (SSE), comprenant des vacations, des ateliers, des formations et des actions de prévention autour de la santé étudiante, ainsi que des actions complémentaires sur les questions de santé et de handicap,
- Les actions de prévention portées par le Service universitaire des activités physiques et sportives (SUAPS), comprenant notamment l'accompagnement des étudiants en situation de handicap, les vacations de diététiciennes et les actions liées au sport-santé et au sport sur ordonnance,
- Le financement du Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE), réparti entre les aides d'urgence, les aides individuelles et les aides aux projets associatifs,
- L'accompagnement social, comprenant notamment les corbeilles solidaires, les actions de lutte contre la précarité étudiante (ressourcerie, vides-dressings, distributions alimentaires), le renouvellement du parc informatique et l'actualisation du guide des aides,
- Les initiatives étudiantes et la vie associative, notamment les actions de prévention des risques festifs, la mise en place de l'outil numérique de gestion de la vie associative « Campulse » et la reconduction du budget participatif étudiant. Il est précisé que la plateforme « Campulse » sera également mise à la disposition du personnel de l'université, sous réserve que les projets proposés bénéficient aux étudiants,
- Les actions liées à la pratique sportive des étudiants portées par le SUAPS,
- Les projets culturels, comprenant notamment l'aménagement d'une salle dédiée aux pratiques artistiques autonomes des étudiants à la Villa Créative, des résidences de création de théâtre universitaire dans le cadre des Journées des arts et de la culture dans l'enseignement supérieur (JACES), ainsi que la programmation culturelle,
- Les actions pour l'accueil des étudiants, notamment la programmation de rentrée, les actions de vie de campus, le printemps des campus et l'aménagement d'un espace de pause avec micro-ondes à destination des étudiants sur le campus Hannah Arendt,
- L'accueil des étudiants internationaux porté par la Direction des relations internationales (DRI), comprenant notamment une enveloppe dédiée aux logements d'urgence pour les étudiants arrivant sur le territoire et qui n'ont pas encore de solution d'hébergement,
- Une enveloppe dédiée à un projet structurant pluriannuel concernant un projet d'aménagement.

Madame Myriam Dougados indique que, compte tenu du nombre de demandes, des réajustements ont été nécessaires afin de respecter l'enveloppe disponible.
La commission CVEC a émis un avis favorable à l'ensemble de ces propositions le 10 juin 2026, pour un montant total de 744 178 €.

Le VP CFVU rappelle que les crédits CVEC sont fléchés et exclusivement dédiés aux actions en faveur de la vie étudiante. Il précise qu'ils ont un caractère pluriannuel et que les crédits non consommés peuvent être reportés sur l'exercice suivant, afin de garantir leur maintien dans le champ de la vie étudiante.

Le VP CFVU souligne que l'augmentation du nombre de projets déposés témoigne du dynamisme de la vie étudiante au sein de l'université. Il remercie l'ensemble des services ayant contribué aux ajustements nécessaires entre les deux commissions, permettant l'élaboration d'une programmation respectant l'enveloppe allouée.

En l'absence de remarque, le VP CFVU soumet au vote les propositions de la commission CVEC relatif à la programmation des actions 2026 (vague 2) et 2027.

- ✓ **Avis de la Commission : favorable à l'unanimité**

4. Formation

4.1. Présentation des études de l'Association pour l'emploi des cadres (APEC) en lien avec l'insertion des jeunes diplômés et l'évolution du monde du travail

Le VP CFVU donne la parole à madame Valérie Saguet, représentante de l'Association pour l'emploi des cadres (APEC), invitée à présenter une synthèse de plusieurs études récentes consacrées à l'insertion des jeunes diplômés, aux pratiques de recrutement et aux évolutions du monde du travail.

En préambule, le VP CFVU informe les conseillers que l'APEC offre à la bibliothèque universitaire deux ouvrages, *Le travail a changé : Horizon 2030* et *Travailler demain*, qui pourront être consultés par les usagers. Il remercie l'APEC pour cette contribution.

Madame Valérie Saguet rappelle que l'APEC est une association à gouvernance paritaire réunissant les représentants des organisations patronales et syndicales de salariés. Financée par des cotisations obligatoires, elle exerce une mission d'intérêt général et intervient notamment dans le cadre du Conseil en évolution professionnelle (CEP). Elle précise que l'APEC célèbre cette année son soixantième anniversaire.

Elle rappelle les quatre principales missions de l'association :

- Produire des études afin d'éclairer les entreprises et les acteurs du monde social et du travail sur les évolutions de l'emploi cadre,
- Accompagner gratuitement les entreprises dans leurs problématiques de ressources humaines,
- Conseiller les jeunes diplômés de l'enseignement supérieur à partir du niveau bac +3 dans leur insertion professionnelle,
- Accompagner gratuitement les jeunes diplômés de l'enseignement supérieur et les cadres tout au long de leur parcours professionnel.

Elle précise que les données présentées sont issues de l'observatoire de l'emploi de l'APEC et reposent sur des méthodologies statistiques réalisées par des professionnels.

Madame Valérie Saguet présente les principales tendances observées sur le marché de l'emploi cadre. Elle souligne une dégradation des perspectives de recrutement par rapport aux années précédentes, dans un contexte économique marqué par de nouvelles incertitudes internationales. Elle rappelle toutefois que la situation demeure plus favorable que lors des crises des années 1990 ou du début des années 2000.
Concernant la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, elle indique que les prévisions de recrutement repartent légèrement à la hausse par rapport à l'année précédente, permettant de retrouver un niveau proche de celui observé en 2023.

Elle présente ensuite les principaux secteurs de recrutement, en soulignant le rôle moteur des métiers de l'informatique, suivis des activités d'études, de recherche et de développement, puis des fonctions commerciales et marketing. Elle relève que le secteur informatique, après un ralentissement inédit l'année précédente, montre des premiers signes de reprise.

Abordant plus spécifiquement l'insertion des jeunes diplômés, madame Valérie Saguet rappelle qu'ils constituent les premiers publics touchés lorsque le marché de l'emploi se dégrade. Actuellement, les perspectives de recrutement restent en recul, ce qui renforce l'importance de développer, durant les études, les compétences professionnelles ainsi que la préparation aux techniques de recrutement (CV, entretiens, valorisation des compétences).

Elle présente les principaux résultats de l'étude nationale consacrée à l'insertion des diplômés de niveau bac +5, réalisée douze mois après l'obtention du diplôme. Le taux d'insertion est en légère diminution par rapport aux années précédentes. Les diplômés issus de l'alternance continuent de bénéficier des meilleures conditions d'accès à l'emploi. Les opportunités de recrutement se situent dans les services à forte valeur ajoutée : l'ingénierie informatique, l'industrie, le commerce et la construction.

Madame Valérie Saguet souligne également que l'insertion professionnelle des jeunes diplômés s'effectue majoritairement dans les entreprises de plus de 250 salariés (50%), ensuite les Petites et moyennes entreprises (PME) (36%), et enfin les Très petites entreprises (TPE) (9%). Les grandes entreprises ne se situant pas toujours sur notre territoire, il reste important de sensibiliser les étudiants aux enjeux de la mobilité géographique.

Elle présente ensuite les différences d'insertion selon les disciplines. Les meilleurs taux d'insertion sont observés dans les domaines des sciences, des technologies et de la santé, tandis que les disciplines relevant des arts, lettres et langues connaissent davantage de difficultés. Elle précise toutefois que ces résultats relèvent d'une étude nationale et ne reflètent pas nécessairement la situation d'Avignon Université, dont les résultats en matière d'insertion sont meilleurs.

Madame Valérie Saguet évoque ensuite les études menées par l'APEC sur l'insertion des docteurs dans le secteur privé. Elle indique qu'ils exercent principalement dans les domaines de la recherche et développement, de l'ingénierie, de la formation ainsi que dans l'industrie. Contrairement aux idées reçues, leur insertion concerne davantage les PME et les Entreprises de taille intermédiaire (ETI) que les très grands groupes.

Elle présente ensuite les principales évolutions des pratiques de recrutement. Les entreprises mobilisent désormais plusieurs canaux de recrutement simultanément. Les Grandes entreprises (GE) privilégient les offres d'emploi et les réseaux sociaux professionnels, notamment LinkedIn, tandis que les PME recourent davantage aux réseaux de proximité, à la cooptation et aux candidatures spontanées. Elle insiste sur l'importance, pour les étudiants, de développer leur réseau professionnel et de maintenir un profil en ligne.
Elle souligne que la lettre de motivation demeure largement utilisée, notamment dans les candidatures spontanées ou lorsqu'un candidat postule directement auprès d'une entreprise. Elle rappelle également que les pratiques de vérification des diplômes et de prise de références se développent.

S'agissant de l'intelligence artificielle, madame Valérie Saguet indique que son utilisation progresse rapidement dans les entreprises. Si elle est encore principalement mobilisée pour la rédaction d'offres d'emploi ou de fiches de poste, elle se diffuse progressivement dans l'ensemble des activités professionnelles. Les candidats eux-mêmes y recourent de plus en plus dans leur recherche d'emploi.

Elle présente enfin les travaux prospectifs conduits par l'APEC sur les évolutions du travail à l'horizon 2030. Cinq grandes transformations sont identifiées :

- Le choc démographique, avec le vieillissement de la population,
- La transition écologique, avec une adaptation nécessaire du monde du travail,
- Les évolutions technologiques, notamment liées à l'intelligence artificielle,
- Les mutations du rapport au travail,
- Le développement des politiques de diversité et d'inclusion.

Elle insiste sur le développement des compétences liées à la transition écologique, qui concernent désormais l'ensemble des métiers et non plus seulement les « métiers verts ». Elle souligne également la progression très rapide des usages de l'intelligence artificielle dans les pratiques professionnelles et l'augmentation des attentes des entreprises en matière de compétences numériques appliquées aux différents métiers.
En conclusion, madame Valérie Saguet souligne l'importance du développement continu des compétences tout au long de la vie professionnelle afin de répondre aux évolutions rapides des métiers et des organisations du travail.

Le VP CFVU remercie madame Valérie Saguet pour son intervention. Il indique que le support de présentation sera transmis aux membres de la CFVU afin qu'ils puissent en prendre connaissance plus en détail. Il souligne que ces travaux constituent un éclairage utile pour accompagner la réflexion sur l'évolution des formations et l'insertion professionnelle des étudiants.

4.2. Présentation de la procédure d'aménagement de formation et des examens pour les étudiants en situation de handicap

Le VP CFVU donne la parole à madame Alizée Susler pour la présentation de la procédure d'aménagement de formation et des examens pour les étudiants en situation de handicap à compter de la rentrée universitaire 2026-2027.

Madame Alizée Susler indique que cette révision a pour objectif de préciser la procédure administrative de demande d'aménagement et de dématérialiser l'ensemble des démarches. Les étudiants déposeront désormais leur demande en ligne sur le site du Service de santé étudiante (SSE), où ils pourront formuler leurs besoins et transmettre leurs pièces justificatives administratives. Un accusé de réception sera automatiquement délivré afin de dater officiellement la demande, avant la prise de rendez-vous via l'application « Calcium » avec un professionnel de santé chargé d'établir l'avis médical relatif au Régime spécial d'études (RSE).

Elle précise qu'à l'issue de cette instruction, un arrêté relatif aux aménagements est préparé puis soumis à la signature du président de l'université. La décision est ensuite notifiée à l'étudiant et transmise aux responsables de pôles des études ainsi qu'aux référents handicap des composantes afin d'en assurer la mise en œuvre.

Elle souligne que la principale évolution de la procédure concerne l'instauration de dates limites de dépôt des demandes pour les situations de handicap permanent ou chronique : le 15 novembre pour le premier semestre et le 15 mars pour le second semestre, sauf en cas de handicap récent. Cette évolution doit permettre de mieux anticiper l'organisation des examens tout en maintenant la possibilité de traiter les situations nouvelles.

Elle rappelle le rôle de la commission plurielle, qui peut être réunie à l'initiative des différents acteurs concernés lorsque la situation d'un étudiant nécessite un examen collégial. Les échanges sont confidentiels et les préconisations de la commission font l'objet d'un relevé de décision versé au dossier administratif de l'étudiant.

Elle indique également que les modèles d'accusé de réception et d'arrêté ont été mis à jour. L'accusé de réception, désormais systématiquement délivré, permet de formaliser la date de dépôt de la demande et de garantir le respect du délai réglementaire de réponse de deux mois. Les modifications apportées à l'arrêté portent essentiellement sur une actualisation des références réglementaires, sans modification des modalités d'aménagement.

Le VP CFVU souligne que cette nouvelle procédure devrait simplifier les démarches des étudiants, permettre un meilleur respect des délais réglementaires et faciliter l'organisation des examens. Il indique qu'un second volet de réflexion sera prochainement engagé avec les composantes afin d'accompagner la mise en œuvre des arrêtés d'aménagement auprès des équipes pédagogiques.

Madame Alizée Susler précise que la durée de validité des décisions du Régime spécial d'études (RSE) reste déterminée par le médecin en fonction de la nature du handicap. Les situations durables donnent lieu à un arrêté valable pour l'ensemble du cycle de formation, tandis que certaines pathologies nécessitent un réexamen plus régulier.

Le VP CFVU remercie madame Alizée Susler pour sa présentation.

4.3. Information sur le projet de convention de partenariat entre Avignon Université (AU) et le Conservatoire national des arts et métiers (CNAM)

Le VP CFVU donne la parole à monsieur Gilles Nicolau, enseignant-chercheur à Avignon Université, qui présente le contexte et les objectifs du projet de convention de partenariat entre Avignon Université et le Conservatoire national des arts et métiers (CNAM) Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Monsieur Gilles Nicolau rappelle que cette réflexion est engagée depuis plusieurs années entre les deux établissements. Elle s'inscrit dans un contexte où Avignon Université disposait de l'accréditation d'un master de Physique fondamentale et applications, sans pouvoir l'ouvrir faute d'effectifs suffisants et de moyens d'enseignement, tandis que le CNAM, dans le cadre de son évaluation par la Commission des titres d'ingénieur (CTI), était invité à renforcer l'implication d'enseignants-chercheurs et ses partenariats académiques.
Il explique que ces constats ont conduit les deux établissements à construire un projet commun consistant à associer le master d'Avignon Université au cycle ingénieur du CNAM. Ce dispositif permettra la mise en place d'un parcours conduisant à un double diplôme, le master étant délivré par Avignon Université et le diplôme d'ingénieur par le CNAM.
Il souligne que la construction de cette convention a nécessité de lever plusieurs contraintes réglementaires et organisationnelles. Elle prévoit notamment que les étudiants titulaires d'une licence d'Avignon Université puissent intégrer directement le master tout en accédant à la deuxième année du cycle ingénieur du CNAM, selon des modalités compatibles avec les exigences de la CTI. La convention permet également de prendre en compte dans le service statutaire des enseignants-chercheurs les enseignements réalisés dans le cadre de cette formation commune et contribue à satisfaire aux exigences de la CTI concernant la part d'enseignements assurés par des enseignants-chercheurs.

Au cours des échanges, plusieurs questions portent sur les modalités d'admission des étudiants, l'articulation entre les deux diplômes et les conditions d'obtention du diplôme d'ingénieur. Il est notamment précisé que les étudiants devront satisfaire à l'ensemble des exigences propres au diplôme d'ingénieur, notamment en matière de niveau d'anglais, de mobilité internationale et de validation des compétences attendues.

Le VP CFVU rappelle que ce partenariat constitue une réponse aux besoins des deux établissements. Il permettra à Avignon Université d'ouvrir un master qui ne pouvait être proposé dans les conditions actuelles tout en consolidant l'offre de formation du CNAM à Avignon, dont le renouvellement de l'accréditation est notamment conditionné au renforcement de ses partenariats académiques. Il souligne que cette première convention pourrait servir de modèle pour d'autres collaborations similaires.

Il indique enfin que la convention, validée par la Direction des affaires juridiques et institutionnelles (DAJI), sera prochainement soumise au Conseil d'administration en raison de son volet financier.

4.4. Information sur le calendrier prévisionnel des réunions de la CFVU au titre de l'année universitaire 2026-2027

Le VP CFVU donne la parole à madame Charlotte Michel pour la présentation du calendrier prévisionnel des réunions de la commission de la Formation et de la Vie universitaire (CFVU) pour l'année universitaire 2026-2027.

Madame Charlotte Michel précise que les documents transmis aux membres comprennent les dates des réunions de la commission, les réunions préparatoires, les échéances de transmission des dossiers ainsi que les ordres du jour prévisionnels, établis à titre indicatif. Elle rappelle que ces derniers pourront être complétés en fonction des besoins au cours de l'année.
Le VP CFVU précise que ce calendrier reprend les points récurrents inscrits à l'ordre du jour des séances, auxquels viendront s'ajouter les dossiers qui seront présentés au fil de l'année.

En réponse à une question de madame Liana Pellat-Finet concernant les éléments surlignés en rose dans le document, madame Charlotte Michel indique qu'ils correspondent aux modifications apportées par rapport à une première version du calendrier. Ces ajustements résultent notamment de changements intervenus dans le calendrier des autres instances, ayant conduit à décaler certaines réunions préparatoires. Elle précise également qu'une correction d'horaire a été apportée pour une réunion initialement annoncée à 9 heures, désormais fixée à 14 heures.

Le VP CFVU demande si des remarques ou anomalies sont à signaler. Aucune observation complémentaire n'est formulée.

4.5. Approbation de la procédure à appliquer en cas d'inscription hors délai sur Parcoursup au titre de l'année universitaire 2026-2027

Le VP CFVU donne la parole à madame Charlotte Michel qui présente le renouvellement de la procédure appliquée en cas d'inscription hors délai sur Parcoursup au titre de l'année universitaire 2026-2027.

Elle indique qu'il s'agit du renouvellement du mode opératoire, mis en place depuis plusieurs années dans le cadre de la campagne Parcoursup. Elle rappelle que cette procédure vise à optimiser le remplissage des formations en tension en permettant de libérer les places lorsque des étudiants ayant accepté une proposition d'admission ne finalisent pas leur inscription administrative. Cette situation

est particulièrement problématique puisqu'elle bloque temporairement des places susceptibles d'être proposées à d'autres candidats en liste d'attente.
Elle précise que la seule évolution concerne l'intégration de la licence mention « Science politique » parcours-type « Science politique » dans le dispositif, aux côtés de la licence mention « Portail STAPS » et des licences parcours-type « Licences, option accès santé (LAS) » déjà concernées.

En l'absence de remarques, le VP CFVU soumet au vote la procédure à appliquer en cas d'inscription hors délai sur Parcoursup au titre de l'année universitaire 2026-2027.

- ✓ **Vote de la Commission : favorable à l'unanimité**

4.6. Approbation du règlement spécifique des études des Diplômes Universitaires (DU) englobants pour les Cursus master ingénierie (CMI) au titre de l'année universitaire 2026-2027

Le VP CFVU présente le projet de règlement spécifique des études des Diplômes Universitaires (DU) englobants pour les Cursus master en ingénierie (CMI) au titre de l'année universitaire 2026-2027.

Il indique que les modifications proposées par rapport à la version de l'année universitaire 2025-2026 sont mineures. Elles portent principalement sur une précision relative aux stages, afin d'élargir leur réalisation au sein des entreprises et des laboratoires, ainsi que sur des mises à jour rédactionnelles, notamment liées au changement d'intitulé du ministère de tutelle. Il précise que ces évolutions ont été validées par les responsables des différents CMI.

Monsieur Ludovic Bernard demande la suppression de la mention du Service de la formation tout au long de la vie (SFTLV) figurant en première page du document, cette mention n'étant plus d'actualité.

Le VP CFVU soumet au vote le règlement spécifique des études des Diplômes Universitaires (DU) englobants pour les Cursus master en ingénierie (CMI) au titre de l'année universitaire 2026-2027, sous réserve de la modification demandée.

- ✓ **Vote de la Commission : favorable à l'unanimité**

4.7. Approbation du règlement spécifique des Licences accès santé (LAS) au titre de l'année universitaire 2026-2027

Le VP CFVU présente le règlement spécifique des Licences accès santé (LAS) au titre de l'année universitaire 2026-2027.

Il indique que ce règlement est reconduit à l'identique par rapport à l'année précédente et ne comporte aucune modification.
Le VP CFVU souligne toutefois que ce règlement pourrait être amené à évoluer lors de la prochaine année universitaire, compte tenu des évolutions annoncées concernant l'organisation des études de santé.

En l'absence de remarques, le VP CFVU soumet au vote le règlement spécifique des Licences accès santé (LAS) au titre de l'année universitaire 2026-2027.

- ✓ **Vote de la Commission : favorable à l'unanimité**

4.8. Approbation des règlements spécifiques des études au titre de l'année universitaire 2026-2027

4.8.1. De l'IUT

Le VP CFVU donne la parole à madame Anne Maurand-Valet, qui présente les modifications apportées au règlement spécifique des études des Bachelor universitaire de technologie (BUT) de l'IUT.

Elle indique que la seule évolution proposée consiste en une clarification rédactionnelle. La formulation « dans ce cas, la meilleure note sera retenue » est remplacée par « la meilleure note de l'UE sera retenue », afin de lever toute ambiguïté d'interprétation.
Le VP CFVU précise qu'il s'agit d'une simple clarification rédactionnelle, sans modification du fond du règlement.

En l'absence de remarques, le VP CFVU soumet au vote le règlement spécifique des études de l'IUT au titre de l'année universitaire 2026-2027.

- ✓ **Vote de la Commission : favorable à l'unanimité**

4.8.2. De l'institut AgES

Le VP CFVU donne la parole à madame Séverine Suchail, qui présente la modification apportée au règlement spécifique des études de l'AgES.

Elle indique que cette évolution concerne uniquement le master mention « STAPS : Activité physique adaptée et santé (STAPS APAS) ». Elle précise que le règlement est modifié afin de clarifier les modalités de la session de rattrapage, en indiquant que celle-ci est proposée uniquement pour les enseignements évalués sous la forme d'un contrôle terminal.
Le règlement spécifique du master mention « Sciences et technologie de l'agriculture, de l'alimentation et de l'environnement parcours-type « Master in agricultural, food, environment and nutrition (MAFEN) » est reconduit à l'identique.
Le VP CFVU souligne qu'il s'agit d'une précision rédactionnelle, sans évolution majeure des modalités d'évaluation.

En l'absence de remarques, le VP CFVU soumet au vote le règlement spécifique des études de l'institut AgES au titre de l'année universitaire 2026-2027.

- ✓ **Vote de la Commission : favorable à l'unanimité**

4.8.3. De l'institut CPSN

Le VP CFVU donne la parole à Madame Agnès Maffre-Baugé qui présente les modifications apportées aux règlements spécifiques des formations de l'institut CPSN.

Elle précise que les évolutions proposées sont essentiellement des ajustements mineurs. Elles concernent la prise en compte du changement d'intitulé du master mention « Culture & Communication » parcours-type « Médiation, territoires, spectacle vivant », une précision apportée au règlement du Certificat de capacité en droit, ainsi qu'une clarification rédactionnelle dans le règlement du master mention « Droit » parcours-type « Métiers du droit » (1ère et 2e années) et « Droit notarial » (1ère année) visant à identifier plus précisément les dispositions du Règlement général des études (RGE) auxquelles il déroge.

Sont reconduits à l'identique le master mention « Français langue étrangère » Parcours-type « Didactique du FLE/FLS et éducation interculturelle » (2e année) et le master mention « Culture et communication » parcours-type « Médiations, musées et patrimoines » (1ère et 2e années).

Elle indique par ailleurs que les règlements spécifiques de la licence mention « Science politique » parcours-type « Science-politique », du master mention « Politiques publiques » parcours-type « Politiques sociales » et « Politiques sociales » (CAFERUIS), du master mention « Droit du numérique » et du Diplôme universitaire (DU) « Créateur d'entreprise » seront présentés à la CFVU de septembre, à l'issue de leur examen par la Direction des affaires juridiques et institutionnelles (DAJI).

En réponse à une question de Madame Liana Pellat-Finet, le VP CFVU précise que ces règlements s'appliqueront bien à la rentrée universitaire 2026-2027, leur adoption intervenant avant la fin du mois de septembre. Madame Agnès Maffre-Baugé souligne que la nouvelle procédure, prévoyant un examen préalable des règlements par la DAJI, permet de sécuriser juridiquement les textes avant leur adoption. Le VP CFVU confirme que cette étape vise à garantir la conformité réglementaire des documents soumis au vote.

En l'absence d'autres remarques, le VP CFVU soumet au vote les règlements spécifiques présentés pour l'institut CPSN au titre de l'année universitaire 2026-2027.

- ✓ **Vote de la Commission : favorable à l'unanimité**

4.8.4. Du CERI

Le VP CFVU présente les modifications apportées au règlement spécifique du CERI.

S'agissant du règlement spécifique des masters mention « Informatique », l'équipe pédagogique propose d'introduire une note seuil de 6/20 pour qu'un élément constitutif d'une unité d'enseignement (ECUE) puisse bénéficier de la compensation au sein de son UE.
Il est précisé que pour le parcours-type « Artificial intelligence for connected industries (AI4CI) », les règles de compensation prévues par le règlement spécifique ne s'appliquent qu'aux enseignements dispensés par Avignon Université, les enseignements assurés par les établissements partenaires restant soumis à leurs propres modalités de validation.

En l'absence de remarques, le VP CFVU soumet au vote le règlement spécifique du CERI au titre de l'année universitaire 2026-2027.

- ✓ **Vote de la Commission : favorable à l'unanimité**

4.9. Avis sur la création du Diplôme universitaire « Éco-extraction du végétal : stratégies et optimisations des procédés » de l'Institut universitaire de technologie (IUT) à compter de l'année universitaire 2026-2027

Le VP CFVU donne la parole à madame Maryline Vian pour la présentation du projet de création du Diplôme universitaire « Éco-extraction du végétal : stratégies et optimisations des procédés », porté par le département Génie biologique de l'IUT et adossé à la thématique de recherche en éco-extraction de l'UMR SQPOV (Unité mixte de recherche Sécurité et qualité des produits d'origine végétale).

Madame Maryline Vian rappelle que ce projet répond aux besoins croissants des industries utilisant des ressources végétales (cosmétique, agroalimentaire, etc.), confrontées aux enjeux de transition écologique et à l'évolution des exigences réglementaires. Elle souligne l'absence, à ce jour, d'une formation structurée couvrant l'ensemble des procédés d'éco-extraction.
Ce DU, proposé exclusivement en formation continue et entièrement à distance, vise à former des professionnels capables de concevoir et d'optimiser des procédés d'extraction plus durables. D'une durée de 63 heures réparties sur six mois, il associera des enseignants-chercheurs d'Avignon Université ainsi que des experts académiques et industriels.

Le VP CFVU donne la parole à monsieur Stéphane Nottin qui rappelle l'existence de la formation « L'éco-extraction : principes et travaux pratiques » proposée dans le cadre d'Innov'Alliance. Il souligne la nécessité de veiller à la bonne articulation des deux dispositifs afin qu'ils puissent coexister sans concurrence. Il précise que la formation proposée par Innov'Alliance, davantage orientée vers les travaux pratiques, se distingue du DU, conçu comme une formation principalement théorique entièrement à distance.

Madame Maryline Vian confirme que les deux formations répondent à des objectifs et à des formats différents et ne s'adressent pas au même public. Le VP CFVU partage cette analyse et souligne que le DU vise principalement un public plus large de professionnels en formation continue, tandis que la formation Innov'Alliance s'adresse davantage à un public local en raison de son organisation en présentiel. Il confirme que les deux formations sont complémentaires et peuvent constituer des parcours successifs pour les professionnels souhaitant approfondir leurs compétences.

Madame Valérie Saguet s'interroge sur les modalités de financement de la formation et demande si ce DU pourra être éligible aux dispositifs de financement de la formation professionnelle, notamment au Compte personnel de formation (CPF). Elle rappelle que cette éligibilité est notamment liée au respect de certaines conditions et à une éventuelle inscription au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP).
Le VP CFVU indique que cette démarche est envisagée, et précise que ce DU vise principalement un public de professionnels en formation continue et que les démarches nécessaires seront engagées pour étudier son intégration dans les dispositifs de financement adaptés.

En l'absence d'autres remarques, le VP CFVU soumet au vote un avis favorable sur la création du Diplôme universitaire « Éco-extraction du végétal : stratégies et optimisations des procédés » de l'IUT à compter de l'année universitaire 2026-2027.

- ✓ **Avis de la Commission : favorable à l'unanimité**

5. Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h27.

Le vice-président de la commission de la formation et de la vie universitaire,	Le président d'Avignon Université,
Bassam JABAIAN	Georges LINARÈS